



Fédération nationale pour l'inclusion des personnes
en situation de handicap sensoriel et DYS en France
Reconnue d'utilité publique

La rentrée scolaire 2020/2021 vue par la FISAf¹

Constats et propositions

Dans une société inclusive, chaque enfant a accès à une scolarisation de qualité, adaptée à ses besoins particuliers. Le droit à l'école pour tous affirme que tout enfant en situation de handicap est de droit un élève. Depuis la loi du 11 février 2005, le handicap est envisagé dans une dimension sociale globale, destinée à favoriser l'autonomie et l'inclusion scolaire à travers deux principes majeurs : l'accessibilité (l'accès aux savoirs, en particulier grâce aux adaptations pédagogiques) et la compensation (notamment à travers les mesures énoncées dans le Projet personnalisé de scolarisation).

L'Education Nationale garantit l'accès au socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Pour les enfants en situation de handicap sensoriel et des troubles Dys, la mise en œuvre des mesures validées par la CDAPH, en matière d'accessibilité et de compensation, se décline le plus souvent en partenariat avec les établissements et services médico-sociaux spécialisés, lesquels ont comme première mission de favoriser l'autonomie du jeune élève, en prenant en compte ses spécificités, ses capacités, ses projets et son environnement de vie.

Nous constatons que la dynamique en faveur de l'école inclusive s'est poursuivie au cours de cette rentrée 2020 malgré le contexte singulier de crise sanitaire qui est le nôtre. L'engagement des acteurs de l'éducation nationale et du secteur médico-social, resté constant durant ces derniers mois, a permis le maintien de l'accueil des élèves en situation de handicap en présentiel.

Néanmoins, ce contexte a aussi été révélateur des difficultés que rencontrent encore trop souvent les élèves en situation de déficience sensorielle et de troubles des apprentissages dans le cadre scolaire. Au-delà des constats, nous souhaitons, à travers cette contribution, proposer des axes d'amélioration car nous partageons une double conviction : la scolarisation de tous les jeunes en situation de handicap, dans le respect et l'attention portés à leurs différences, est une nécessité absolue. Elle ne peut se concrétiser qu'à travers une coopération renforcée entre tous les acteurs dans le cadre d'un service public de l'école inclusif et efficient.

¹ Fédération nationale des établissements et services employant des professionnels de l'accompagnement agissant en faveur de l'inclusion des personnes en situation de déficiences sensorielles et Dys

✚ Des conséquences de la crise Covid sur les élèves en situation de handicap sensoriel et DYS

Les établissements et services du secteur de la déficience sensorielle, du handicap associé et des troubles spécifiques des apprentissages sont engagés de longue date dans des processus de scolarisation inclusive, selon des logiques différenciées, en fonction de la nature et du degré des handicaps.

La crise sanitaire que nous traversons a amené tous les professionnels à ré-inventer des réponses. Durant les derniers mois, les équipes médico-sociales ont toujours conservé le lien et évité l'isolement des élèves en mettant au point des stratégies et de nouvelles formes d'enseignement et d'accompagnement à la scolarisation, en distanciel, parfois à domicile, puis de nouveau en présentiel dans les classes.

- ✓ Cependant, ce contexte particulier a engendré des difficultés spécifiques, en particulier pour les enfants en situation de déficience sensorielle, qu'il est important de ne pas gommer mais au contraire, de percevoir pour en tirer les enseignements.

Ainsi, pour les élèves déficients visuels, les mesures de distanciation sociale et les aménagements prévus en matière de sécurité (réorganisation et segmentation de certains temps scolaires) ont eu des conséquences sur leur accompagnement. Les modifications organisationnelles ont posé des problèmes de repérage des élèves dans les établissements scolaires : les filtrages au portail, l'adaptation des selfs, les mesures prises dans l'affectation des salles rendent complexes la structuration de repères dans le temps et dans l'espace de ces élèves.

Par ailleurs, le port obligatoire du masque a mis les élèves déficients auditifs et dysphasiques en grande difficulté pour suivre les cours car ils ont alors été privés de la lecture labiale, sur laquelle ils s'appuient pour compenser, et donc de communication orale et de relation avec autrui. De plus, le masque déforme et atténue le son produit par la voix ajoutant ainsi une difficulté supplémentaire pour les enfants ayant une récupération auditive faible ou, chez les jeunes Dys, ayant des troubles de perception fine. En outre, le masque occulte les expressions du visage dont on mesure aujourd'hui plus que jamais qu'elles contribuent à la communication, en apportant des informations visuelles supplémentaires notamment sur l'état émotionnel de la personne qui s'adresse à nous au travers des expressions et variations des parties du visage. La perte de tous ces indices sonores et visuels complique la compréhension du message oral des enfants concernés par ces troubles, obligés de compenser continuellement par davantage de suppléance mentale. Ce qui entraîne une fatigabilité exacerbée qui reste encore insuffisamment prise en compte. Enfin, les adolescents, concernés au collège et au lycée, se sont parfois trouvés dans une grande difficulté relationnelle avec leurs pairs.

Ces obstacles ont rendu plus complexes les apprentissages des jeunes concernés et mis à mal leurs modalités de socialisation. Cela a fait craindre un décrochage scolaire pour certains d'entre eux.

La FISAF a favorisé la mise à disposition des masques transparents auprès de l'ensemble des professionnels engagés dans l'accompagnement des personnes en situation de déficience auditive et de troubles des apprentissages oraux.

Grâce à un partenariat avec APF France Handicaps, opérationnel en août, les professionnels médico-sociaux concernés par la scolarisation ont été équipés dans les semaines qui ont suivies. Dans certains cas, ils ont également été en mesure de fournir un masque transparent aux enseignants des enfants accompagnés par les SESSAD.

L'Education Nationale s'est aussi engagée dans une commande importante de masques transparents pour équiper les enseignants concernés. Certaines académies avaient recensé préalablement les besoins en questionnant les établissements et services médico-sociaux. Les masques adaptés ont alors été mis à disposition des enseignants de façon plus efficace et rapide.

Face à une nécessité majeure de compensation pour certains élèves, la mise en synergie, le plus en amont possible, de tous les acteurs est la seule à même de lever les obstacles à une scolarisation inclusive réussie.

Un partenariat à conforter entre l'Education Nationale et le secteur médico-social pour une plus grande accessibilité des apprentissages

Depuis quelques mois, les enseignants spécialisés qui enseignent dans les établissements médico-sociaux ou en unité d'enseignement à l'école peuvent dorénavant utiliser les plateformes de continuité éducative et différentes ressources numériques, en complément des initiatives des établissements et des enseignants. Ainsi, la pérennité d'accès à ces ressources après la période de pandémie est à soutenir en tant qu'outil de transversalité entre l'Education Nationale, les familles et les professionnels du médico-social.

Toutefois, la coopération est rendue plus difficile dans les collèges et lycées du fait des modalités organisationnelles propres à ces établissements, en particulier pour l'élaboration d'emplois du temps adaptés aux besoins de remédiation et de rééducation de chaque élève en situation de handicap. Alors même que les jeunes lycéens en situation de handicap ont particulièrement besoin de méthodologies de compensation et, plus globalement, d'accompagnement à l'autonomie.

Il est essentiel que l'accès à l'école ordinaire par les intervenants médico-sociaux soit systématiquement facilité pour l'accompagnement en matière de compensation, de soin, de pédagogie adaptée et d'autonomie. Certains professionnels nous alertent sur les conséquences de la crise sanitaire actuelle. En effet, l'accès aux établissements scolaires est parfois rendu plus complexe, voire refusé du jour au lendemain, du fait d'espaces insuffisants pour prendre en compte les mesures de distanciation sociale ou les interdictions de brassage. Alors même que face aux contraintes qui s'imposent à certains établissements scolaires durant cette

période, seul un temps de dialogue peut permettre d'identifier des solutions communes qui ne remettent pas en cause brutalement la scolarisation des jeunes élèves concernés.

Par ailleurs, malgré les réels progrès en matière d'accessibilité des apprentissages, celle-ci reste encore trop souvent entravée par le manque d'outils et de supports adaptés, au profit des élèves déficients sensoriels : carence de financements de matériels pédagogiques adaptés, absence de services de transcription au sein de l'Education Nationale, absence d'aides visuelles, absence d'ouvrages scolaires adaptés en format papier ou numérique, absence d'aménagement spécifique sur les langues étrangères dans l'ensemble des programmes d'examen, accessibilité des bâtiments non prise en compte ...

A titre d'illustration, le dispositif d'aménagement des conditions d'examen du baccalauréat,, s'avère particulièrement complexe, en particulier concernant les modalités de transcription et d'adaptation des épreuves communes de contrôle continu. De nombreux élèves brailleux n'ont pu bénéficier de supports d'examen en braille, en relief ou en caractère agrandi lors des épreuves. Pour les jeunes porteurs de troubles dys, outre l'absence de « Plan d'Accompagnement Personnalisé » pour certains jeunes, l'adaptation des épreuves d'examen reste encore très insuffisante en termes de gestion du fond et de la forme, d'utilisation de polices de caractères spécifiques, d'interlignages ou d'espacement de caractères et d'amélioration de la prise en compte de repères visuels.

De plus, les conditions actuelles d'adaptation des documents, standardisées, pour les examens du brevet et du baccalauréat ne permettent pas d'apporter une réponse suffisamment individualisée aux besoins des jeunes.

De façon globale, il appartient à l'Etat d'organiser les meilleures conditions d'aménagement et d'accessibilité au profit des jeunes en situation de handicap. Aujourd'hui, avec la montée en puissance de l'inclusion des élèves en situation de handicap, il est nécessaire que l'école s'appuie plus largement, dans une relation de confiance et de complémentarité, sur l'expertise développée par les services médico-sociaux spécialisés pour y parvenir. Celle-ci est portée par des « plateaux-techniques » de professionnels dotés de multiples compétences et qui interviennent dans les logiques pluridisciplinaires : enseignant spécialisé, éducateurs, professionnels du soin et de la rééducation (orthophoniste, instructeur en autonomie, transcripneur, ergothérapeute...).

✚ Un exemple de coopération à poursuivre : la sensibilisation et l'accompagnement des équipes pédagogiques dans les établissements scolaires par les services médico-sociaux

Les actions de sensibilisation et de formation, menées par les services médico-sociaux auprès des équipes de l'Education Nationale, à la déficience sensorielle et aux troubles des apprentissages, sont de plus en plus fréquentes. Elles sont essentielles et doivent, par conséquent, être favorisées car elles sont indispensables, tant pour les enseignants que pour les AESH, dans leurs cursus de formation initiale et continue.

Elles permettent d'appréhender finement les conséquences sur les apprentissages des troubles sensoriels et dys, les problématiques spécifiques d'accessibilité et les différentes formes de compensation à activer. La période de crise sanitaire actuelle met en exergue la nécessité de bien appréhender ces dimensions pour anticiper les difficultés. Ceci est particulièrement prégnant avec la nécessité de masques transparents pour les élèves porteurs de déficiences auditives ou de troubles oraux des apprentissages.

Par ailleurs, au-delà de la mise en place des mesures de compensation nécessaires, la fonction-ressources du secteur médico-social, notamment à travers des compétences pédagogiques spécialisées dans le domaine de la déficience sensorielle et des troubles des apprentissages, contribue aussi à l'appui des équipes enseignantes de l'Education Nationale autour des situations individuelles d'élèves.

✚ Une inscription forte des acteurs de la déficience sensorielle dans les dispositifs intégrés mais une nécessité d'apporter des réponses harmonisées au regard des besoins sur l'ensemble du territoire national

Les établissements et services médico-sociaux s'inscrivent pleinement dans une démarche de dispositif intégré, cohérente avec la nécessité de continuité des parcours scolaires. Dépasser le concept d'établissement et fonctionner en plateforme de services constitue l'enjeu de ce nouveau dispositif. Il s'agit bien de mutualiser les ressources « afin de répondre aux seuls besoins manifestes et d'optimiser l'utilisation des ressources en évitant les doublons ». Nous souhaitons ainsi la généralisation du dispositif intégré à l'ensemble des établissements et services médico-sociaux, afin de faciliter la mise en œuvre de réponses souples et agiles, adaptées aux besoins des jeunes, de leurs familles et des équipes pédagogiques de l'Education Nationale.

Les dispositifs intégrés et la mutualisation des ressources, à travers les plateaux-techniques et les services coordonnés, constituent une clé de la réussite. Cependant, ils ne peuvent faire l'impasse d'une véritable réflexion sur la réalité des besoins d'accessibilité et de compensation des jeunes en situation de handicap et sur les moyens dédiés.

Alors que nous constatons que si certains territoires ont bénéficié durant cette rentrée de nouvelles places en services, prenant mieux en compte la réalité des files actives, d'autres n'ont pas vu leur taux d'équipement de SESSAD évoluer, alors même que les alertes, au regard des files actives, n'ont cessé de se multiplier de la part des acteurs du secteur médico-social. Ceci est particulièrement prégnant sur certains territoires, sur lesquels le sous-équipement est très préoccupant. Trop de départements sont encore dépourvus de services, de personnels dédiés ou d'enseignants spécialisés au titre de la déficience sensorielle ou des troubles des apprentissages (les mesures allouées par les MDPH ne peuvent parfois être suivies d'effet par manque de moyens humains). Par ailleurs, nombreuses sont les structures du médico-social qui constatent avec regret que les listes d'attente s'allongent malgré un nombre de jeunes suivis bien plus important que les agréments notifiés.

Par ailleurs, l'absence de « Pôle d'enseignement pour les jeunes sourds » (PEJS) sur un nombre important de territoires ne favorise pas l'identification et le regroupement des ressources indispensables à l'accompagnement des élèves sourds et malentendants.

Enfin, les conventionnements entre les DASEN, les établissements scolaires et les établissements et services du médico-social ne sont toujours pas effectifs dans certains départements. Pourtant là encore, nous observons que lorsque ces contractualisations sont actées, les actions conjointes sont beaucoup plus efficaces.

✚ Le déploiement généralisé sur les territoires de services et d'instances visant la coordination et la complémentarité des interventions

La mise en oeuvre, depuis septembre 2019, de plateformes de coordination territorialisées nous semble à même de co-construire des réponses adaptées et réactives. Ces dispositifs s'incarnent, en particulier, dans les équipes mobiles d'appui à la scolarisation, opérationnelles dans certains territoires.

- ✓ Celles-ci permettent, grâce à une véritable cohésion des acteurs associatifs à travers des réponses mutualisées, d'apporter des réponses innovantes en faveur des élèves, notamment par des actions de prévention et de sensibilisation. Elles favorisent la coordination, la réactivité et un meilleur ajustement aux besoins. La création de ces équipes d'appui à la scolarisation est à encourager très fortement pour accompagner les professionnels de l'Education Nationale à travers un partage de ressources et pour mieux structurer et sécuriser le parcours des jeunes.

Pour aller plus loin, il reste à veiller à une généralisation de la démarche, à travers un cahier des charges national précis, ouvert à tous les types de handicap et identifiant clairement les modes de coordination entre les acteurs.

Elles doivent également être adossées aux périmètres géographiques des PIAL.

En outre, ces structures gagneront à rendre leurs activités visibles, tant auprès des professionnels spécialisés qu'auprès des familles.

Enfin, les équipes mobiles doivent conserver le principe d'une intervention en subsidiarité, d'appui de « 2^{ème} ligne », lorsque les services existants ne peuvent répondre à la demande.

- ✓ Le Comité départemental de l'école inclusive constitue une instance d'animation et de régulation indispensable sur les territoires. Cette instance, co-pilotée par l'Education Nationale et les ARS, peut contribuer à harmoniser les moyens, s'assurer de la complémentarité des dispositifs, et ainsi réellement re-structurer l'offre en fonction des besoins constatés sur le territoire.

Pour ce faire, ces instances doivent être déployées dans tous les départements, en respectant une réelle logique de co-pilotage et d'analyse commune et en associant l'ensemble les acteurs médico-sociaux concernés par la scolarisation inclusive pour une réelle complémentarité des acteurs et des dispositifs.

En guise de conclusion provisoire pour aller plus loin ensemble...

Nous portons tous une ambition commune : parvenir à une scolarisation inclusive des élèves en situation de handicap réussie en prenant en compte leurs besoins, leurs projets et leurs capacités, tout au long de leur scolarité, et en favorisant au maximum leur autonomie pour une réelle insertion sociale et professionnelle par la suite.

Car si la scolarisation n'est pas une finalité, elle constitue une étape indispensable pour que chaque personne en situation de handicap accède à l'autonomie et à l'exercice plein et entier de sa citoyenneté.

Globalement, les actions menées depuis plusieurs mois ont été saluées pour leur efficacité et leur réactivité. Ces réussites collectives ont été rendues possibles dans ce contexte grâce au professionnalisme de tous et au renforcement de la coopération que cette période suscite.

Il nous faut maintenant généraliser ce qui fonctionne et renforcer le cadrage national, notamment par la publication des décrets attendus depuis plusieurs mois, afin de contribuer à l'harmonisation des pratiques et assurer ainsi une équité de traitement sur l'ensemble des territoires. Il faut renforcer les moyens là où cela est nécessaire, continuer d'innover avec la mise en place des plateformes médico-sociales, apporter de la souplesse administrative, tout en préservant l'agilité et l'ingéniosité des acteurs de terrain.

Pour conforter le partenariat entre l'Education Nationale et le secteur médico-social, nous préconisons des conventionnements dans des logiques pluri-annuelles, prévoyant des modalités d'ajustements, suite à des temps annuels de concertation.

La crise sanitaire perdure et les mesures sanitaires liées au re-confinement se durcissent. La continuité des enseignements scolaires pourrait être rendue plus difficile pour les élèves en situation de handicap. D'ores et déjà, nous savons que les enfants scolarisés en école primaire, dès l'âge de 6 ans, devront porter un masque, ce qui perturbera les acquisitions pédagogiques et la relation des enfants malentendants, notamment avec leurs camarades, et pourrait conduire à un isolement de ceux-ci. Il nous faut donc anticiper les difficultés et réfléchir ensemble aux solutions à proposer.

Enfin, cette nouvelle étape de la crise ne doit pas donner lieu à une remise en cause des collaborations efficaces en cours mais au contraire nous amener davantage encore à mettre en synergie nos ressources, à dialoguer, à reconnaître nos expertises mutuelles et à favoriser les actions basées sur la transdisciplinarité.